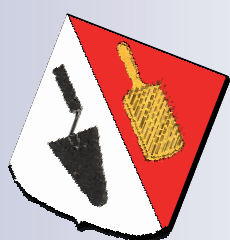
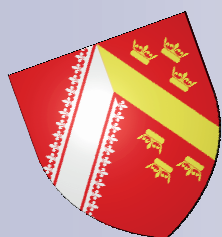
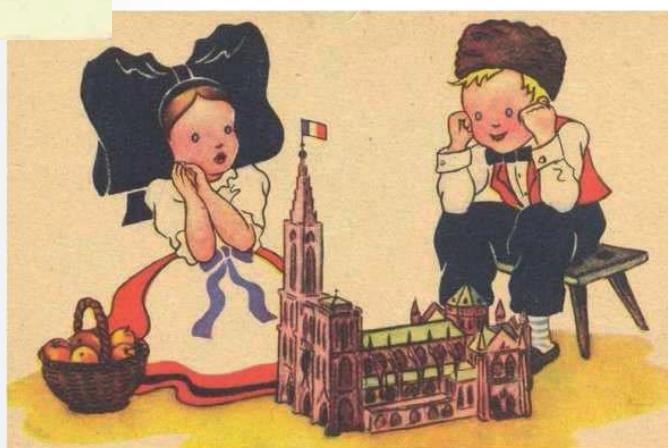
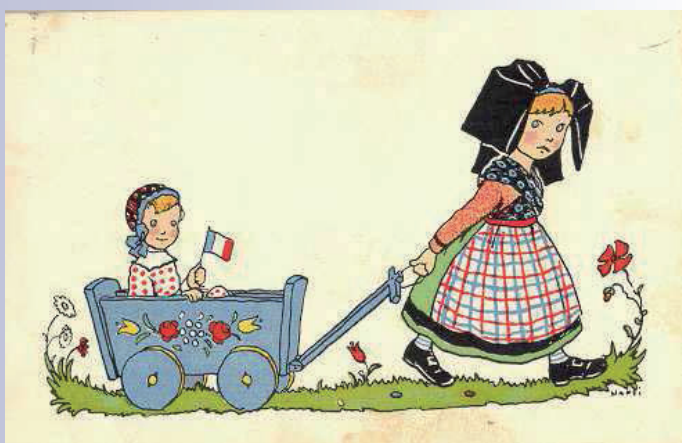


# Bulletin communal de Mutzenhouse



Décembre 2015



## SOMMAIRE

Page 3	le mot du maire
Page 4	état civil
Page 5	grands anniversaires
Page 6	décès Claude Durr
Pages 7-20	délibérations conseil municipal
Page 21	infos pratiques
Page 22	vœux de Nouvel An
Page 23	nettoyage de printemps
Page 24	défibrillateur automatique
Page 25	embellissement chemin d'accès à l'église
Page 26	placette-jeux mairie
Page 27	agrandissement cour de l'école
Page 28	aire de jeux route de Hochfelden
Page 29	intervillages 2015
Page 30	raid aventure
Page 31	information senior
Page 32	balade thermographie
Page 33-34	Fête des aînés 2015
Page 35-38	RPI école maternelle
Page 39	chorale Ste Cécile
Page 40	mot de l'ASCM
Page 41	vivre à Mutz
Page 42	conseil de fabrique
Page 43	donneurs de sang Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 44-45	ASADR 67
Page 46	recensement
Page 47	sapeurs pompiers Schwindratzheim-Mutzenhouse
Page 48	calendrier des fêtes 2016
Page 49	divagation des chiens
Page 50	calendrier rattrapage ordures ménagères
Page 51	déchèterie

Le Maire, les Adjointes, les conseillers municipaux, le personnel communal, vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent une belle année 2016 .



**Responsables de la Publication :** Pascal WICKER– Patrick LUX

**Comité de rédaction:** Patrick LUX– Christophe BRION–Florence JACOBY–Didier GRAUFEL

**Photos:** Patrick LUX– Ecole de Mutzenhouse– Associations—Internet

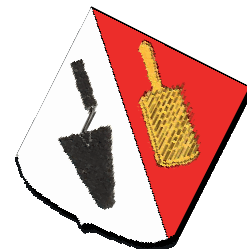
**Impression:** SOSTRALIB 67800 Bischheim

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





## LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

Le temps passe et les années filent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler... Souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, de partage et d'égalité. Hélas, les difficultés économiques et sociales seront encore bien présentes en 2016.

L'année 2015 marquée par les évènements barbares de janvier et novembre n'aura pas été facile. Elle s'est achevée avec ses joies et ses peines et notre commune a connu son lot de tristesse avec cinq décès qui sont venus endeuiller des familles du village.

Le Maire et les élus municipaux par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien-être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter, souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille...

Plusieurs réalisations jalonnent l'année 2015 dans notre commune: aire de jeux route de Hochfelden, aménagement de la placette devant la mairie, extension de la cour de l'école, équipement informatique et rangement (école), activités périscolaires, défibrillateur, entretien de la voirie, aménagement de nos bâtiments communaux notamment sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (*aménagement que nous impose la loi*), informations des conditions énergétiques de nos logements etc.

Notre budget 2016 sera plus restrictif mais les engagements pris seront tenus; je vous en parlerai lors de la cérémonie des vœux.

Enfin, au nom du conseil municipal, je vous souhaite pour 2016 à vous tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, les meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous.

Pascal WICKER  
Maire de Mutzenhouse



## L'ETAT CIVIL 2015



### Naissances:

BRION Alexandre, né le 17/02/2015, fils de Christophe BRION et de Sophie DEBES

PEIFFER Lisa, née le 29/03/2015, fille de Fabrice PEIFFER et de Christelle WALTER

HISSIGER Eva, née le 04/12/2015, fille de Vincent HISSIGER

HOLLNER Anais, née le 04/09/2015, fille de Sébastien HOLLNER et de Amina BELARBI

DIOT Camille, née le 26/11/2015, fille de Michaël DIOT et de Linda HUFSCMITT



### Mariages:

Nicolas FISCHER et Sandrine HEYDORFF le 30/05/2015

Philippe AMARD et Marie-Christine MILLER le 04/07/2015

Amina BELARBI et Sébastien HOLLNER le 18/07/2015



### Décès :

Marine HAEGEL décédée le 15 février 2015 à 18 ans

Gilbert WEBER décédé le 11 avril 2015 à 67 ans

René JOST décédé le 06 juin 2015 à 84 ans

Claude DURR décédé le 31 octobre 2015 à 59 ans

Joseph FISCHER décédé le 7 décembre 2015 à 84 ans



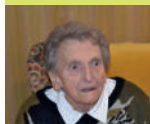
## Grands anniversaires



Madame Marie-Antoinette LEIBENGUTH 80 ans le 07 janvier.



Monsieur Charles EBEL 80 ans le 11 janvier.



Madame Marie-Rose STEINMETZ-BORNERT 90 ans le 31 janvier.



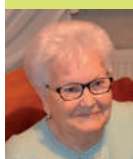
Monsieur André LEIBENGUTH 80 ans le 21 mai.



Madame Marie DOSSMANN 90 ans le 24 mai.



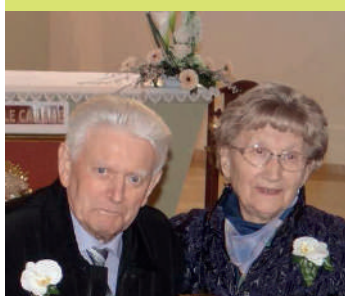
Monsieur Lucien GRASS 85 ans le 01 juillet.



Madame Liliane LAPP 80 ans le 22 octobre.

## **NOCES DE DIAMANT**

Raymond et Béatrice ont fêté leurs 60 années de vie commune en l'église Saint-Blaise de Mutzenhouse, où, le 19 février 1955, ils se sont unis par le sacrement du mariage. 60 ans plus tard, la famille et les amis du couple se sont joints à eux pour célébrer leurs noces de diamants. Raymond est né à Moyevvre Grande le 21/12/1931 au sein du foyer de Rosalie et Louis. De formation menuisier il a occupé un emploi de monteur en minoterie jusqu'à sa retraite. Il s'est impliqué dans la vie communale en accomplissant 1 mandat de conseiller municipal. Toujours adepte du tiercé Raymond établit son ticket tous les dimanches.



Béatrice née Schnitzler, nait le 08/10/1933 à Hochfelden au sein du foyer de François Xavier et Rosalie. Couturière dans sa vie active elle est maintenant la spécialiste des bredele et de la tarte flambée.

De leur union sont nées deux filles Brigitte et Yolande. Trois petits-enfants, Fabien, Julien et Aurore et deux arrières petits-enfants, Arthur et Lyne font aujourd'hui leur bonheur. Béatrice et Raymond vivent une paisible retraite dans la maison qu'ils ont construite en 1957.



## Décès de l'ancien maire Claude DURR.



Nous avons appris le décès subit de Claude DURR le 31 octobre 2015. Il était né le 24 janvier 1956 à Strasbourg. Epoux de Jeannine Motzig depuis le 6 novembre 2004 il était le père d'un garçon né en 2005.

Sapeur-pompier depuis 1981 il accomplit un mandat de conseiller municipal de 1995 à 2001, suivi de deux mandats successifs de maire de 2001 à 2014 qui lui permettent de s'impliquer dans la vie de son village.

Il fut, entre autres, à l'origine de la construction de la nouvelle mairie et de la création du dernier lotissement de la commune.



**COMMUNE DE MUTZENHOUSE**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Janvier 2015**  
**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

**Absente excusée** : JUNG Audrey,

**Approbation du Procès-verbal du 8 décembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Patrick LUX est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

**Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public au profit de France Pylônes**

Le Conseil Municipal

VU le rapport en date du 21 mai 2012 par lequel le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 21 décembre 2001 vous avez autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la Société Bouygues Telecom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communications téléphoniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Télécom a décidé de céder son pylône sis Mutzenhouse/Spitzhoezel, référence T72400 installé sur le domaine public à sa filiale « France Pylônes Services »

Par courrier en date du 16 Mai 2012, la société Bouygues Télécom demande le transfert de la convention domaniale à sa filiale France Pylônes Services.

Par courrier du 10 décembre 2014, la société France Pylônes Services (aujourd'hui dénommée FPS Towers), demande la mise à jour de la convention.

Ce transfert ne change rien aux conditions contractuelles définies précédemment avec BOUGUES TELECOM.

Le Conseil Municipal délibère

La Société FPS Towers est agréée en tant que cessionnaire des droits et obligations de Bouygues Télécom nés de la convention conclue entre la commune de Mutzenhouse et Bouygues Télécom le 04.01.2002.

L'avenant de transfert au profit de la société FPS Towers de la convention susvisée est approuvé.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

*Adopté à l'unanimité*

**Assurance statutaire : revalorisation tarifaire.**

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux : **4,88 %**      **Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

Taux : **1,27 %**      **Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

✓ **Durée de l'avenant : 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**

✓ **Les autres conditions restent inchangées**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux : **4,88 %**      **Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

Taux : **1,27 %**      **Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire**

✓ **Durée de l'avenant : 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015**

**PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

*Adoptée à l'unanimité*

**COMMUNE DE MUTZENHOUSE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Mars 2015**  
**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert,



GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JUNG Audrey, JOST Bertrand,

**Absent excusé** : WINKEL Yannick

### **Approbation du Procès-verbal du 18 janvier 2015**

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur STEINMETZ-BORNERT Gérard est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

### **Travaux de voirie : Rue de la Forêt**

Point reporté à une séance ultérieure

### **Eglise : Acquisition d'une sono**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la sonorisation de l'église nécessite une amélioration, par le remplacement de l'ampli préamplificateur analogique par un ampli préamplificateur automatique numérique, et par le remplacement des microphones. A cet effet il présente les différents devis à savoir :

STRASSER GMBH à STUGART pour un montant de 3 298,00 € HT

PRETRE & FILS à MAMIROLLE pour un montant de 4 478,00 € HT

E.C.A à ILLIRCH pour un montant de 4 874,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**CONFIE** le remplacement de l'ampli et l'acquisition de micros aux ETS STRASSER GMBH à STUTTGART pour un montant de 3 298,00 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **ENGAGEMENT DES DEPENSES avant le vote du budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal,

VU les travaux de finition concernant le projet : Mise aux normes PMR et création d'une nouvelle mairie ;

VU le remplacement de la sono à l'église ;

**AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissements correspondantes avant le vote du budget 2015 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent

**S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2015.

*Adopté à l'unanimité*

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

VU la demande de subvention de Caritas Alsace Antenne à Hochfelden

Le Conseil Municipal, après délibération

**DECIDE** de verser 50,00 € à l'antenne de Hochfelden.

*Adopté à l'unanimité*

### **EGLISE : ACCEPTATION D'UNE PARTICIPATION**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil de fabrique de la commune de Mutzenhouse participe à l'acquisition d'extincteurs, d'un bac à sable etc..... à hauteur de 727,00 €.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Etant donné l'implication de certains membres du conseil de fabrique suite à la mise en place d'une nouvelle porte, notamment par le percement de cette dernière et les travaux d'électricité

**DECIDE DE NE PAS RECUPERER** cette participation.

*Adopté par 9 voix pour – 1 abstention*

## **COMMUNE DE MUTZENHOUSE**

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2015**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JUNG Audrey, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

### **Approbation du Procès-verbal du 2 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Robert GERBER est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF**

La secrétaire présente aux élus le Compte Administratif Principal 2014 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **considérant** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées

\* **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2014 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit:





Section de fonctionnement

Dépenses :	188 188,82
Recettes :	<u>429 805,92</u>
<b>Excédent :</b>	<b>241 617,10</b>

Section d'investissement

Dépenses :	581 859,95
Recettes :	<u>682 926,72</u>
<b>Excédent :</b>	<b>101 066,77</b>

<b>EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES</b>	<b>342 683,87 €</b>
------------------------------------	---------------------

**DECIDE** d'affecter le résultat de 2014 comme suit:

Inscription du solde en résultat d'investissement reporté **101 066,77 €** à l'article 001

Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté **241 617,10 €** à l'article 002

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

*Adoptée à l'unanimité*

### APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014;

- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives:

\* **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

\* **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Hochfelden n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Adoptée à l'unanimité*

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2015 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet:

**Décide** à l'unanimité des membres présents

**D'arrêter** le budget primitif comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	516 504 €
Recettes	516 504 €

#### Section d'investissement

Dépenses	390 500 €
Recettes	390 500 €

**RECONNAIT ET APPROUVE** les états annexés au budget, à savoir: L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

**ARRETE** le détail de l'article 6574 «Subventions» conformément à l'état joint au Budget Primitif

*Adoptée à l'unanimité*

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal,

**DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2015 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	<b>13,98</b>
* Foncier Bâti	<b>10,58</b>
* Foncier non Bâti	<b>42,89</b>
* CFE	<b>14,01</b>

*Adoptée par : 7 voix pour et 3 abstentions*

Arrivée en cours de séance de Melle JUNG Audrey

### Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

Dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.



Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Approuve** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Sous-préfet de Saverne

- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de la Zorn

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**Transfert de la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

Les lois et projets de lois MAPTAM, ALUR, NOTRe etc...modifient sensiblement le paysage politique local et reforment l'administration territoriale. C'est ainsi qu'une disposition de la loi ALUR du 24 mars 2014 incite les collectivités à se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et arrête le calendrier prévisionnel de mise en œuvre sous réserve d'une renonciation expresse des communes. Pour atteindre l'objectif de la loi, la Dotation Globale de Décentralisation est privilégiée au profit des PLUi.

Une prise de compétence PLU doit, entre autres, nous permettre de :

Renforcer nos capacités de défendre nos intérêts dans le SCOTERS et plus particulièrement en matière de densification,

Renforcer notre cohérence territoriale,

Engager une large concertation sur l'avenir de nos villages, de nos infrastructures, de nos équipements, de nos développements urbains et économiques,

Assurer la protection de notre patrimoine, de notre environnement, de notre architecture et de nos traditions locales respectives,

Dresser un bilan régulier du dossier en matière d'objectifs et de résultats à travers la conférence des maires,

Etudier toute mutualisation d'équipement.

Nous sommes dans notre EPCI encore nombreux sans réel document d'urbanisme. La prise de compétence favorisera aussi :

La mise à jour des PLU non conformes aux lois Grenelle,

La protection des communes en POS dont les dispositions resteront applicables jusqu'en 2019,

L'élaboration d'une réelle politique d'aménagement urbain et paysager dans nos petites communes dépourvues de tout document d'urbanisme et de rendre ainsi plus lisibles leurs objectifs, de rassurer la population et faciliter les missions des élus.

#### **Il est précisé,**

qu'une participation des communes par fonds de concours peut être demandée selon les documents d'urbanisme en vigueur,

que les maires conservent leur compétence pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'utilisation du sol, qu'au titre de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la compétence en matière de plan local d'urbanisme emporte la compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain. Le titulaire du droit de préemption peut ensuite décider de déléguer, aux communes membres, son droit conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme,

Que la taxe d'aménagement reste acquise au profit des communes membres.



Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire ;

**Vu ....**

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2015 décidant d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn « **étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale** »,

**Vu** le courrier du Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn du 3 mars 2015 notifiant la délibération susmentionnée,

Considérant le souhait de la Communauté de Communes de s'engager dans une démarche prospective de planification de l'urbanisme à l'échelle intercommunale et favoriser l'assise juridique des communes membres en matière d'urbanisme et de planification,

Considérant qu'un PLU intercommunal est une réelle preuve de solidarité entre collectivités

*Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal par 6 voix pour et 5 abstentions*

**APPROUVE** le transfert de la compétence étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Article 2 compétences obligatoires – 1° aménagement de l'espace

**PREND ACTE** qu'en cas de participation des communes à la mise en œuvre du PLU intercommunales celle-ci sera modulée, par décision du Conseil Communautaire, en fonction des documents d'urbanisme en vigueur dans les communes. toute décision en ce domaine fera l'objet d'un débat et d'une concertation au sein du Conseil communautaire.

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de prononcer cette modification par arrêté

### **TONDE GAZON ET TAILLES DES HAIES**

Monsieur le Maire, présente au Conseil les différents devis concernant la tonde régulière avec ramassage de l'herbe de mi-mars à mi-novembre, et la taille des haies et arbres.

Sarlu Pays de la Zorn à Mutzenhouse pour un montant de 6 200,00 € HT

Alternative Environnement à Monswiller pour un montant de 7 275,00 € HT

HO Design à Schwindratzheim pour un montant de 7 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération

**CONFIE** la tonde de gazon et ramassage de l'herbe, taille des haies et arbres à l'entreprise SARLU Pays de la Zorn – 15 rue de la Carrière à Mutzenhouse pour un montant de 6 200,00 € HT.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Voirie : Rue de la Forêt**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les différents débats concernant les ruissellements d'eau rue de la forêt. A cet effet, une réunion entre les différents partenaires a eu lieu sur place et des solutions ont été évoquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté

**DECIDE** les travaux de drainage, coté amont (Ebel) et coté aval (trottoir Klein)

**CONFIE** les travaux aux Ets TP WICKER à Schaffhouse sur Zorn pour un montant de 4 633,20 HT

*Adoptée par 10 voix pour / 1 contre*

### **Modification d'un prêt**

VU la délibération du 8 avril 2013, concernant la réalisation d'un crédit d'un montant de 350 000 €

VU les différents décaissements

VU la trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** de réduire le prêt de 350 000 € à 100 000 €

**DEMANDE** au Maire de renégocier ce contrat

*Adoptée à l'unanimité*

### **Contrats d'assurance des Risques Statutaires**

Le Maire expose :

La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :



Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2** : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

*Adoptée à l'unanimité*

**COMMUNE DE MUTZENHOUSE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015**  
**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JOST Bertrand, WINKEL Yannick

**Procuration** : JUNG Audrey à JACOBY Florence

**Approbation du Procès-verbal du 30 mars 2015**

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame JACOBY Florence est nommée comme secrétaire de la séance de ce jour.

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**Demande de subvention**

**Modification durée prêt**

**Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs**

**Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :**

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique ».

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une mise en service effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité des membres présents**

**Décide** d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

**Il prend acte des caractéristiques suivantes du Syndicat mixte :**

- le Syndicat mixte prendra la dénomination -Agence Territoriale d'Ingénierie Publique- et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg

- le Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique aura pour objet 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme, 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, 4 - La gestion des traitements des



personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux, 5 - La tenue des diverses listes électorales, 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire, 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le Comité du Syndicat mixte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » sera composé de :
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
  - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

#### **Il décide également des dispositions suivantes :**

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
- Désigne M WICKER Pascal en qualité d'électeur titulaire et M BRION Christophe en qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M WICKER Pascal et M BRION Christophe sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

#### **Chasse communale – agrément des membres de l'association**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 67-2014 du 27 octobre 2014 attribuant le lot de chasse par convention de gré à gré à l'Association de Chasse du Klausberg représentée par M. ARBOGAST Robert domicilié 7 rue du Moulin à BRUMATH ;

**VU** l'assemblée générale de l'Association « Du Klausberg » en date du 4 avril 2015 :

**DÉCIDE** d'agrément les membres suivants :

- M. ARBOGAST Robert, 7 rue du Moulin à 67170 BRUMATH, président
- M. FUCHS Joseph, 53a rue Principale à 67500 BATZENDORF, 1<sup>er</sup> vice-président
- M. BASTIAN Charles, 11 rue des Noyers à 67670 WALTENHEIM S/ZORN, 2<sup>e</sup> vice-président
- M. GERLING Joseph, 13 rue de Mommenheim à 67670 WITTERSHEIM, secrétaire
- M. FERRY Sébastien, 29a rue de la Gare à 67130 RUSS
- M. HAUSBERGER Damien, 5a rue des Pruniers à 67110 NEHWILLER
- M. HERTRICH Sébastien, 6b rue des Champs 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM
- M. HUG Jean-Pierre, 102 rue des Jardins à 67350 UHLWILLER
- M. MANUEL André, 1 rue des Chasseurs à 67620 SOUFFLENHEIM
- M. MOSSLER Frédéric, 3 rue du Dr Schweitzer à 67120 DORLISHEIM
- M. ROCHEL Bertrand, 11 Les Jardins de la Grafenbourg à 67170 BRUMATH
- M. ULRICH Gérard, 20 rue Baudelaire à 67200 STRASBOURG

Par ailleurs, il est précisé que :

L'Association est titulaire des lots de chasse contigus de WINGERSHEIM, WALTENHEIM, HOHFRANKENHEIM et MUTZENHOUSE

L'Association de Chasse « Du Klausberg » a pour garde-chasse M. AUGUSTIN Joseph

La présente délibération est notifiée à la DDT.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Mise à jour de l'inventaire : sortie des biens de l'actif**

En application de la nouvelle instruction budgétaire prévoyant la débudgétisation des opérations de mise à la réforme des biens,

Le Conseil Municipal, après délibération,

**DÉCIDE** de sortir de l'actif tous les biens renouvelables acquis en 2009 pour un montant de 5 811,48 € à savoir :

M 74	Vaisselle	5 008,18 €
M 75	Table informatique école	173,00 €
M 76	Panneau affichage	383,92 €
M 77	Bancs école maternelle	246,38 €

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Salle : Contrat de Location**

Vu la mise aux normes de la Salle polyvalente ;

Vu la rénovation de cette dernière ;

VU la délibération du 19 mai 2008 fixant les tarifs de location ;

VU la présentation d'un contrat de location par l'Adjoint LUX Patrick ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,



**APPROUVE** le contrat de location et valide ce dernier.  
**DEMANDE** que ce contrat soit signé lors de chaque location.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Voirie : Route de Hochfelden - Rue du Noyer**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les différents débats concernant le stationnement des voitures, route de Hochfelden. A cet effet, il a sollicité la gendarmerie de Hochfelden et de DDT qui se sont rendus sur place et des solutions ont été évoquées.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté

**DECIDE** de changer de sens la rue du noyer

**DECIDE** la réalisation de deux passages piétons, route de Hochfelden

**DECIDE** la réalisation d'un passage piéton, rue du houblon

**DECIDE** le stationnement des voitures uniquement coté gauche en montant, dans la rue de Hochfelden

**AUTORISE** le Maire à acquérir les panneaux

*Adoptée par :*

*7 voix pour*

*3 contre : BRION Christophe – JACOBY Florence – JUNG Audrey*

*1 abstention : GERBER Robert*

#### **SUBVENTION POUR UN SEJOUR CLASSE MUSICALE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention présentée par l'Ecole de Hohfrankenheim en vue d'organiser un séjour musicale à La HOUBE du 18 mai au 22 mai 2015

Considérant la politique menée par le Conseil Général en ce domaine

Et après en avoir discuté

**DECIDE** d'octroyer une subvention de **5 € par jour et par élève** pour 5 jours « classe musicale » en mai 2015 à La HOUBE soit la somme totale de **100,00 €** pour 4 élèves résidant dans la commune de Mutzenhouse

**DECIDE** de verser cette participation à la Coopérative Scolaire de l'école de HOHFRANCKENHEM.

**DEMANDE** au Maire de verser les crédits correspondants sur présentation des effectifs participant à ce séjour.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Modification d'un prêt**

VU la délibération du 8 avril 2013, concernant la réalisation d'un crédit d'un montant de 350 000 €,

VU les différents décaissements à savoir 100 000 €,

VU la durée du prêt à savoir 15 ans,

VU la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** la réduction de remboursement de trimestre

**DEMANDE** de passer de 56 à **12 mensualités**

*Adoptée à l'unanimité*

#### **COMMUNE DE MUTZENHOUSE**

#### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JOST Bertrand, WINKEL Yannick, JUNG Audrey

#### **Approbation du Procès-verbal du 27 mai 2015**

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur JOST Bertrand est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

#### **Ecole : Acquisition de placards et casiers à livres**

Le Conseil Municipal

**DECIDE** l'acquisition de 5 casiers à livres fixes et de 5 casiers à livres sur roulettes

**DECIDE** l'acquisition de 2 placards, 1 pour la salle informatique, 1 pour salle directrice

**CONFIE** les travaux d'acquisition de casiers à Menuiserie ND Ebénisterie, 1 Impasse des Jardins à SCHWINDRATZHEIM pour un montant HT de 2 160,00 €

**CONFIE** les travaux d'acquisition de placards à Menuiserie ND Ebénisterie, 1 Impasse des Jardins à SCHWINDRATZHEIM pour un montant HT de 2 805,00 €

*VOTE: Monsieur Christophe BRION ne prend pas part au vote*

*Pour 8*



### Modification d'un prêt

VU la délibération du 8 avril 2013, concernant la réalisation d'un crédit d'un montant de 350 000 €,

VU les différents décaissements à savoir 100 000 €,

VU la durée du prêt à savoir 15 ans,

VU la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE** la réduction de remboursement de trimestre

**DEMANDE** de passer de 56 à **12 trimestrialités**

### Prise en charge dépenses jeux inter village

Le Conseil Municipal

**DECIDE** de prendre en charge l'impression noire recto/verso sur les Tee Shirts de l'équipe de MUTZENHOUSE qui était représentée aux jeux inter villages à BOSSENDORF.

**AUTORISE** le Maire à mandater la facture de IMPRESSIONNANT 26 rue St Nicolas à SAVERNE pour un montant de 90,00 € HT.

**Vote : 9 pour**

**1 abstention – Lux Patrick**

**1 contre – BRION Christophe**

### COMMUNE DE MUTZENHOUSE

#### PROCES VERBALDE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JOST Bertrand, WINKEL Yannick, JUNG Audrey

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

#### Recrutement d'une apprentie

#### Approbation du Procès-verbal du 6 Juillet 2015

Le procès-verbal de la séance du 6 Juillet 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

Une remarque cependant de M BRION Christophe, point 1, (acquisition d'armoires et de casiers pour l'école), souligne que deux devis avaient été présentés.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GRAUFFEL Didier est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

### ASCM : UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur Le Maire informe les élus que « L'A.S.C.M » souhaite utiliser les locaux communaux pour son projet « En forme toute l'Année » du 8 septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**AUTORISE** l'utilisation des locaux communaux à l'ASCM pour son projet « En forme toute l'Année »

**FIXE** à 350,00 € la location des locaux pour l'année

**AUTORISE** le Maire à signer et reconduire la convention avec cette association

**M GRAUFFEL Didier ne prend pas part au vote**

**Adoptée à l'unanimité**

Arrivé en séance de Mme JACOBY Florence

#### Rétrocession des voies et équipements communs du Lotissement « rue des Prés »

Point suspendu et remis à l'ordre du jour au prochain conseil

Monsieur Christophe BRION fait un rapide compte rendu et relève quelques imperfections suite au permis d'aménager N° PA 67 312 09 C0001 délivré à la Foncière du Rhin en date du 17 mars 2010.

Absence du panneau « Cédez le passage »

Non délivrance du grillage à deux propriétaires

Absence du raccordement au canal local pour la rue des prés de Mutzenhouse.

*Pour information, le génie civil est réalisé (les gaines sont en attente) mais pas l'équipement filaire.*

Un délai de 6 semaines est proposé pour régler les différents points.

### Projet de création de Commune Nouvelle – délibération de principe

Le Maire informe les élus que l'Etat poursuit les réformes territoriales et que la loi du 15/12/2010 définit les modalités de création de Communes Nouvelles. L'objectif du gouvernement étant de réduire le nombre de communes en France, la loi du 16 mars 2015 améliore le dispositif et tend à accélérer le processus par incitations financières au 1<sup>er</sup> janvier 2016.



Le débat a donc été lancé au sein de l'intercommunalité pour expliquer d'une part les enjeux et définir une stratégie politique d'autre part. Il est ressorti de cette réunion de travail que la transformation de la Communauté de Communes en Commune Nouvelle serait la plus pertinente, plus particulièrement dans le domaine financier.

Cependant, cette proposition ne semble pas avoir la faveur de la majorité des élus qui estiment que les citoyens, les services administratifs et techniques ne sont disposés à une telle mutation en l'espace de 6 mois. C'est pourquoi, les communes se concertant sur les bassins de vie, les objectifs communs, les réalités géographiques, administratives, culturelles et les affinités des populations.

En conséquence, les Communes de Hohfranckenheim, Schaffhouse sur Zorn, Mutzenhouse et Hochfelden ont estimé l'intérêt de se transformer en une possible commune nouvelle.

Considérant une première analyse financière de l'Association des Maires de France sur l'évolution des finances locales en cas de création de Commune Nouvelle :

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

**EMET un AVIS DEFAVORABLE** à la fusion des 4 communes en une Commune Nouvelle.

**9 Contre la fusion**

**2 Pour la fusion : BRION Christophe – JACOBY Florence**

#### Rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement SICTEU - SDEA

Les élus prennent connaissance des différents rapports d'activité annuels 2014, à savoir :

**SICTEU** : éléments techniques et financiers

**SDEA** : concession, clients et services, infrastructures et éléments financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

**PREND ACTE** de ces rapports annuels de l'exercice 2014 qui restent consultables en mairie.

*Adoptée à l'unanimité*

#### Recrutement d'une apprentie

Le Maire expose qu'au cours des dernières années le RPI a fonctionné avec une 2<sup>e</sup> Atsem dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aidé, qui est venu à échéance.

Le personnel enseignant a fait part de son souhait de conserver un 2<sup>e</sup> poste d'Atsem à l'école de Mutzenhouse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le recours à en emploi « Contrat d'apprentissage du secteur public » à temps plein pour ces trois communes

**DECIDE** de renouveler dans la commune de MUTZENHOUSE le Contrat d'Apprentissage du secteur public dans le cadre d'un CAP petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 août 2017.

**AUTORISE le Maire** à effectuer toutes les formalités nécessaires au recrutement de l'agent EBERHARDT Sophie demeurant sis 67270 MUTZENHOUSE, 1 rue de l'Eglise.

**AUTORISE** le Maire à accepter la participation des Communes de SCHAFFHOUSE sur Zorn et HOFRANCKENHEIM

*Adoptée à l'unanimité*

#### COMMUNE DE MUTZENHOUSE

#### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire**

**Présents** : BRION Christophe, STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, BORNERT Isabelle, GERBER Robert, GRAUFFEL Didier, JACOBY Florence, JOST Bertrand, WINKEL Yannick, JUNG Audrey

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du 13 novembre, d'associer Pierre-Paul KRAUTH, Maire de Schaffhouse sur Zorn et Claude DURR, ancien Maire de Mutzenhouse.

#### **Approbation du Procès-verbal du 21 Septembre 2015**

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2015 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur WINKEL Yannick est nommé comme secrétaire de la séance de ce jour.

#### Acquisition d'un adoucisseur pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil que l'acquisition d'un adoucisseur s'avère nécessaire à la salle polyvalente. E cet effet, il présente deux devis identiques

ETS RCBC à Mommenheim 2 965,00 € HT

ETS BEYER Sanitaire à Brumath 3 378,00 € HT





Le Conseil Municipal, après avoir analysé les différentes offres

**DECIDE** l'acquisition d'un adoucisseur Cillit Reflex 160 easy 25 auprès des Ets RCBC 41 route de Brumath 67670 MOMMENHEIM pour un montant de 2 965,00 € HT.

**AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

**VU** le Code de l'Urbanisme

Le Conseil Municipal décide,

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 5 %**

- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,

**1°** Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)

**2°** Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)

**3°** Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

**4°** Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

**5°** Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

La présente délibération est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, reconductible tacitement d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

**CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise :

Au Préfet du Département du Bas-Rhin

Au Directeur Départemental des Territoires de Strasbourg

A l'Unité Territoriale de l'Équipement à STRASBOURG

*Adoptée à l'unanimité*

#### **RETROCESSION DES VOIES DU LOTISSEMENT « RUE DES PRES »**

Une demande d'autorisation de lotir a été déposée par la Foncière du Rhin PA N° 067 312 09 C0001 prévoyant la réalisation de 13 lots maximum.

La déclaration d'achèvement et la conformité des travaux à été déposée le 22 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**AUTORISE** le Maire à accepter le transfert de la voie publique « Rue des Prés »

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de transfert

**S'ENGAGE** à incorporer cette voie dans le domaine public.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Avis**

Dans le cadre des réformes territoriales, l'article 74 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République précise : « le rapport relatif aux mutualisations de service et le projet de schéma afférent, devant être établis par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014 en application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales , sont transmis pour avis aux conseils municipaux des communes membres au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et sont approuvés par l'organe délibérant de l'établissement public au plus tard le 2 décembre 2015 ».

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à HOCHFELDEN a donc résumé les propositions issues de leurs différentes réunions sur le sujet et les prestations mutualisées qui sont déjà en exercice.

Le Conseil Municipal, après avoir fait lecture du Schéma de Mutualisation proposé :

**EMET** un avis favorable

*Adoptée à l'unanimité*

#### **Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA suite au transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau »**

Le Conseil Municipal ;

**VU** ...,

**CONSIDERANT** l'adhésion de la commune de MUTZENHOUSE à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 14 décembre 1995 ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a sollicité son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui a transféré intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à :



- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
  - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs milieux associés à l'échelle du périmètre, y compris les accès à ces cours d'eau,
  - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
  - l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- et ce, sur l'intégralité des bans communaux d'Alteckendorf, Bossendorf, Duntzenheim, Ettendorf, Geiswiller, Gingsheim, Grassendorf, Hochfelden, Hohatzenheim, Hohfrankenheim, Ingenheim, Issenhausen, Lixhausen, Melsheim, Minversheim, Mittelhausen, Mutzenhouse, Ringeldorf, Schaffhouse-sur-Zorn, Scherlenheim, Schwindratzheim, Waltenheim-sur-Zorn, Wickersheim – Wilshausen, Wilwisheim, Wingersheim et Zoebersdorf.

**CONSIDERANT** que l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux membres de cette communauté de communes ;

**CONSIDERANT** qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisée de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

**CONSIDERANT** que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de MUTZENHOUSE et ses administrés ;

**CONSIDERANT** qu'il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulteraient de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens propriété de la commune et affectés à l'exercice des compétences transférées, en faveur du SDEA, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du CG3P ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer le prix des biens susvisés à zéro euro, dès lors que le fruit de leur cession reviendrait, *in fine*, financièrement et comptablement au SDEA ;

Après avoir entendu les explications du Maire

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**D'AUTORISER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA.

**DE CEDER** en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au profit du SDEA.

**D'AUTORISER le Maire** à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

*Adoptée à l'unanimité*

**Prise de compétence prévention contre les inondations : Adhésion et transfert complet de la compétence Grand Cycle de l'Eau au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-**

Monsieur le Maire signale qu'il serait opportun pour la Commune de MUTZENHOUSE que cette dernière :  
d'une part, dans le cadre d'une politique globale de prévention contre les inondations à l'échelle du bassin versant de la Zorn, se dote à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la compétence facultative « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à :

la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,  
la défense contre les inondations,

.d'autre part, sollicite concomitamment son adhésion au syndicat mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA) et lui transfère intégralement sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » susvisée et ce, sur l'intégralité du ban communal.

Il précise qu'en effet, l'article L.211-7 du Code l'Environnement dispose que les « *Collectivités Territoriales (...) sont habilités à utiliser les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant* » notamment « *la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols et la défense contre les inondations(...)* »

Il souligne par ailleurs que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a, sous réserve de la validation par ses communes membres, adhéré au SDEA et lui a transféré, par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2015, l'intégralité de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau et de leurs milieux associés à l'échelle du périmètre, y compris les accès à ces cours d'eau,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,



En conséquence, il indique qu'une fois l'adhésion et le transfert complet de compétence « Grand Cycle de l'Eau » de la Commune de MUTZENHOUSE entérinés par Arrêté Préfectoral, le SDEA exercerait l'intégralité de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » sur le ban communal de cette dernière.

**VU** ....;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Commune de MUTZENHOUSE de se protéger contre les inondations et les coulées de bouées en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale et ayant une vision globale dans les domaines de l'aménagement des rivières, de la protection contre les inondations et les coulées d'eau boueuse contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » susvisée et des réalisations durables ;

**CONSIDÉRANT** que le transfert de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la Commune et ses administrés ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L.3112-1 du CG3P, la Commune de MUTZENHOUSE peut opérer un transfert des biens nécessaires à l'exercice des compétences transférées en pleine propriété et à titre gratuit au SDEA ;

**APRÈS** avoir pris connaissance des Statuts du Syndicat Mixte approuvés par Arrêté Interpréfectoral du 30 septembre 2015, et notamment son Article 7.1 disposant qu' « une commune ou un EPCI qui adhère au SDEA doit le faire pour l'intégralité d'une ou de plusieurs des compétences (Eau Potable, Assainissement (collectif et non collectif), Grand Cycle de l'Eau) dans la limite des compétences que cette commune ou que cet EPCI détient » ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré

**DECIDE DE PRENDRE** la compétence facultative « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols et la défense contre les inondations à compter du 1er janvier 2016.

**DECIDE D'ADHERER** concomitamment au SDEA.

**DECIDE DE TRANSFERER** au SDEA, la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant à :

la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,

la défense contre les inondations,

et ce, sur l'intégralité du ban communal.

**DECIDE DE CEDER**, à compter de la date d'effet de ce transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au profit du SDEA.

**DECIDE D'OPERER**, s'agissant d'un transfert complet de compétence de la Commune de MUTZENHOUSE, le transfert de l'actif et du passif du service transféré au SDEA avec les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à recouvrer et les restes à payer. Ce transfert de l'actif et du passif de l'ensemble des biens affectés à l'exercice des compétences transférées au SDEA à lieu en pleine propriété et à titre gratuit sous forme d'apport en nature.

**DECIDE DE PROPOSER** à M. le Préfet que la date de son arrêté permette une date d'effet de ce transfert au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

**DECIDE D'AUTORISER le Maire** à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DECIDE D'AUTORISER le Maire** à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRECISE** que Monsieur Christophe BRION, sera le représentant de la Commune au sein du SDEA au titre de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des compétences communales susmentionnées.

*Adoptée à l'unanimité*

### Contrat d'assurance des Risques Statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du ....;

Vu le Décret n° 86-552 du ....;

Agents immatriculés à la CNRACL

Taux : 4,56 %

Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

Taux : 1,27 %

Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Contrat en capitalisation

✓ Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2016

✓ Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin

*Adoptée à l'unanimité*



## Demande de subvention

VU les demandes présentées par :

Le regroupement scolaire concernant la fête de Noël des enfants

La FDMJC du Bas-Rhin représentée par Olivier Guérard de l'animation jeunes du Pays de la Zorn, concernant le Conseil Local des Jeunes de Schaffhouse sur Zorn, Hofrankenheim et Mutzenhouse au titre de l'évènement « Sortie découverte sur l'environnement sur le thème de l'environnement » représenté par La FDMJC dans le cadre de l'activité du Conseil Local des Jeunes, adressera une facture sur la base réelle des dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Verse** une subvention de 250,00 € à la coopérative scolaire de l'école de Mutzenhouse

*Adoptée à l'unanimité*

**AUTORISE** le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 200 € à la FDMJC

*Adoptée par : 8 voix pour, 3 abstentions (STEINMETZ BORNERT Gérard, GRAUFFEL Didier, JOST Bertrand)*

## Recensement de la Population en 2016 : Création d'un poste d'agent recenseur

Le Conseil Municipal,

**VU** la Loi 2002-276 sur la démocratie de proximité publié au journal officiel du 28 février 2002

**VU** le décret d'application n° 2003-485 publié au Journal Officiel du 8 juin 2003

**VU** le décret de répartition n° 2003-561 publié au Journal Officiel du 27 juin 2003

**VU** l'arrêté du 5 août 2003 (articles 23 et 24)

**VU** la lettre de l'INSEE Alsace rappelant les différentes phases de préparation et procédures du recensement prévu du 21 janvier au 20 février 2016

**VU** l'obligation de procéder à la nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur

- **DECIDE** de confier la mission de coordinateur communal à Mme SPITZER Simone. Sa tâche sera effectuée dans le cadre de sa fonction d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. A défaut, la rémunération sera convertie en indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

- **DECIDE** de créer un poste à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 28 février 2016 pour l'agent recenseur Melle LEIBENGUTH Noémie

- **AUTORISE** le Maire à signer les arrêtés correspondants.

- **AUTORISE** le Maire à fixer la rémunération

*Adopté à l'unanimité*

## VOIRIE : DENEIGEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune ne dispose pas d'équipement nécessaire pour assurer le déneigement et avait signé une convention en 2012, 2013, 2014 et 2015 avec le prestataire SARLU Pays de la Zorn Jardins Chris.

A cet effet, il propose le renouvellement de cette convention avec l'entreprise SARLU PAYS DE LA ZORN JARDINS CHRIS, demeurant 15 rue de la Carrière à Mutzenhouse aux conditions suivantes :

50 € HT de l'heure en semaine

60 € HT de l'heure le weekend (samedi 6 à lundi 6 h)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'entreprise SARLU PAYS DE LA ZORN JARDINS CHRIS de Mutzenhouse.

Dans le cadre d'une politique de développement durable, demande au prestataire de réduire au strict nécessaire les apports de sel de déneigement.

*Adopté à l'unanimité*

## Reversement 50% du Fonds d'amorçage octroyé par l'Etat à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

La réforme des rythmes scolaires est entrée en application en septembre 2014.

La Communauté de Communes, pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme avait décidé d'augmenter les créneaux d'accueil des périscolaires. Le versement de l'aide pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la période 2014/2015 a été versé directement à la Commune de Mutzenhouse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE de reverser 1 100 €** correspondant à 50% du fonds d'amorçage octroyé par l'Etat à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

*Adopté à l'unanimité*



# INFO PRATIQUES

## URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



**MEDECIN SAMU**

## ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



**SAPEUR-POMPIER**

**Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel**

envoi d'une équipe médicale hospitalière  
d'un véhicule de transport sanitaire  
ou d'un véhicule de premier secours



services en liaison  
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours



orientation vers une consultation médicale

conseil médical



avis médecin samu



**Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours**

\* **112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence**



Appel Police en zone de responsabilité : **17**



Gendarmerie de Hochfelden : **03.88.91.50.18**



Electricité de Strasbourg : **03.88.20.60.60**



Centre Anti poison: **03.88.37.37.37**



Centre Hospitalier de Haguenau : **03.88.06.33.33**



SAMU Social : **115**



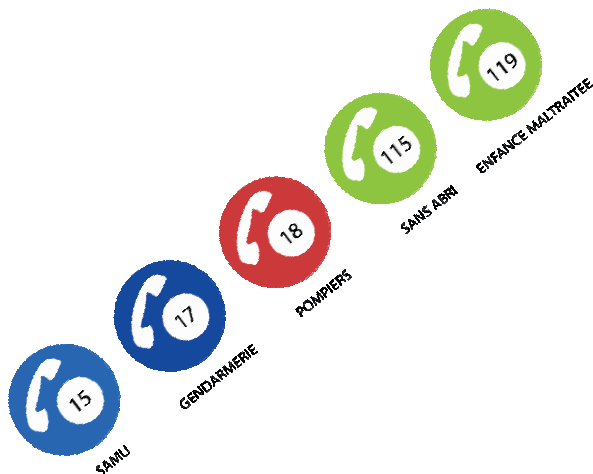
Conseil Général du Bas-Rhin : **03.88.76.67.67**



Service départemental eau et assainissement : **03.88.19.97.09**

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE  
N'EST PAS GRAVEMENT  
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

**18 URGENCES POMPIERS.  
CE N'EST QUE  
112 POUR L'URGENCE.**



**LA Poste Hochfelden**  
1 place de la république  
67270 HOCHFELDEN

<b>Lundi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mardi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Mercredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Jeudi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Vendredi</b>	08h30 - 12h		14h - 17h
<b>Samedi</b>	08h30 - 11h30		
<b>Dimanche</b>	Fermé		



## VŒUX DE NOUVEL AN

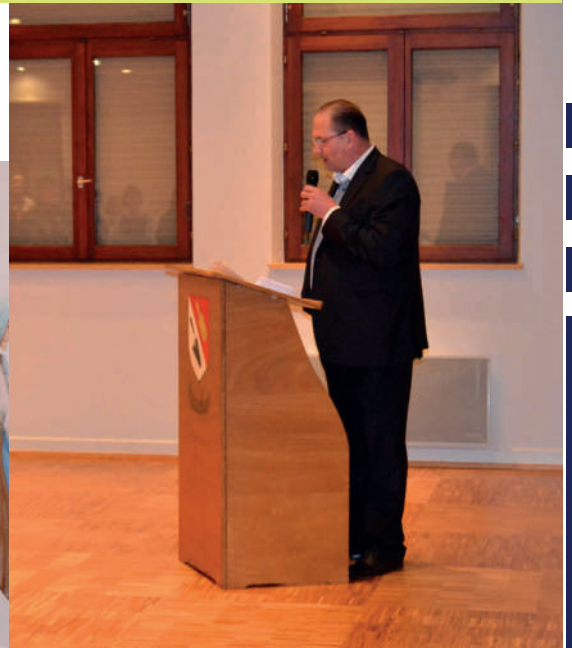
Fidèle à la tradition, le maire de Mutzenhouse a présenté les vœux de la municipalité à la population, vendredi soir, 16 janvier 2015, à la salle polyvalente. Nombreux furent les administrés et les membres des associations locales venus participer à la cérémonie cette année. Il excuse les maires des communes voisines ainsi que Mme la conseillère générale retenue par ailleurs.

A la suite de la formulation des vœux le 1<sup>er</sup> magistrat a voulu, d'une part, remercier les associations du village pour l'implication forte de leurs membres dans l'organisation des manifestations tout au long de l'année et d'autre part adresser un hommage appuyé à la participation de bénévoles du village aux différents travaux communaux, il leur remet, à ce titre, un panier garni.

Comme il se doit lors de la cérémonie des vœux, Pascal Wicker a dressé le bilan de l'année écoulée : fin des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente, ceux de l'église sont en cours d'achèvement, placement des ornements républicains de la nouvelle mairie, réhabilitation de l'ancienne mairie au profit de l'école, remaniement de l'accès à l'école, réfection des passages piétons et reprise du réseau informatique.

Pour l'année 2015, tout en rappelant la continuité des engagements pris en début de mandat il est prévu: la réalisation de l'aire de jeux, la pose de la clôture de la mairie et l'hébergement au mois de juillet du raid aventure organisé par 5 communautés de communes.

La soirée s'est achevée par le verre de l'amitié et le partage de la galette des rois.





## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Plus de vingt bénévoles ont répondu présent le 18 avril à l'appel de la municipalité et des associations pour procéder au nettoyage de printemps des abords et des accès du village. Dès 9h00, munis de gants, gilet fluo de sécurité sur le dos et sac-poubelle à la main, trois équipes ont arpenté les chemins communaux et les bords des routes à la recherche du moindre débris.

Deux rotations du véhicule de ramassage ont été nécessaires pour évacuer les sacs d'ordures ainsi que les autres déchets (*seaux abandonnés, poubelle immergée, débris plastiques, ferrailles, etc...*) collectés par les équipes de ramassage vers la déchetterie. Notons que la palme des incivilités revient aux buveurs de bière qui se débarrassent de leurs cannettes ou boîtes dans les fossés !

A l'issue de la « récolte » les participants ont partagé une délicieuse soupe aux pois au club house. Il reste maintenant à espérer que tous sauront apprécier un environnement propre et qu'ils veilleront à ne pas le dégrader.



# DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

Séance d'initiation à l'utilisation du défibrillateur

Dimanche matin le 31 mai, dans la salle polyvalente de Mutzenhouse, quatre sapeurs-pompiers faisant partie des corps de Schwindratzheim et de Hochfelden, ont effectué une démonstration d'utilisation du défibrillateur automatique. Une petite trentaine de villageois y a participé.

Depuis quelques mois, la commune dispose d'un appareil de ce type accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, installé à la porte de la mairie. Après avoir présenté le défibrillateur et son principe de fonctionnement et l'utilisation prévue, le capitaine Durr, chef de l'unité territoriale de Hochfelden, a initié l'assistance à l'utilisation de cet appareil.

Son emploi est simple, en présence d'une personne en arrêt cardio-respiratoire, après avoir déclenché l'alerte (*envoi des secours*), moyennant quelques précautions comme vérifier qu'aucun objet bouche la trachée artère, il suffit d'appuyer sur le bouton de mise en marche, de suivre les indications données par le message audio pré-enregistré sur l'appareil, et de poser les électrodes sur la poitrine de la victime. Ensuite, après analyse, le défibrillateur déclenche (ou ne déclenche pas) automatiquement les chocs électriques. Il faut cependant pratiquer des messages cardiaques entre chaque choc électrique le rythme étant donné par l'appareil et éventuellement associer le bouche à bouche, cela dans l'attente des services de secours.

A l'issue de la séance, le maire de commune a remercié les sapeurs-pompiers présents pour la qualité de la prestation et a convié les participants au verre de l'amitié.

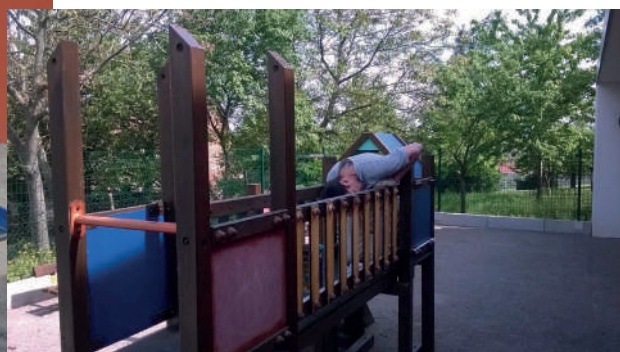




# EMBELLISSEMENT CHEMIN D'ACCES A L'EGLISE



# PLACETTE JEUX MAIRIE





# AGRANDISSEMENT COUR DE L'ECOLE



## AIRE DE JEUX ROUTE DE HOCHFELDEN



## INTERVILLAGES 2015

Le jour de la fête de la musique, le 21 juin, se sont déroulés les jeux inter villages à Bossendorf

Le thème la musique bien sur !

### CONCOURS DE LA MASCOTTE



Avec notre mascotte, Mattéo violoniste imitant Rémy BRICKA et toute l'équipe qui a réalisé une chorégraphie sur la chanson « Un rayon de soleil » accompagnée à la guitare par Florence et chantée par Hélène et Sophie.

Cette prestation a été classée 9ème sur 16.

### PHOTO DE L'EQUIPE



Au classement général, l'équipe constituée d'Hélène et Vincent L., Lucie et Vincent G., Sophie et Bertrand E., Cassandra, Sonia, Sophie D., Marco, Adrien et Christophe termine également à la 9ème place et n'a pas démerité.

Ils ont tout donné pour représenter au mieux notre commune.

**Rendez vous l'année prochaine à Hohatzenheim ,vainqueur de cette édition.**



## RAID AVENTURE

Accueillie sur le territoire de notre Communauté de Communes des Pays de la Zorn, l'édition 2015 du Raid Aventures des 10-12 ans a pris ses quartiers dans le club-house du village de Mutzenhouse du 15 au 17 juillet.



Les nombreuses activités sportives et stratégiques ont été encadrées par les équipes d'animations de 6 communautés de communes auxquelles s'est bénévolement intégré Christophe Brion, premier adjoint du village. Elles se sont déroulées pendant 3 jours sur les bords des communes de Schaffhouse Sur Zorn, Hohfrankenheim, Mutzenhouse, Hochfelden (collège – piscine – caserne des pompiers) et Schwindratzheim (épreuve de canoë sur la Zorn) afin de départager 30 équipes de 3 jeunes qui se sont affrontées avec passion et fair-play. Une des épreuves a été prise en charge par la brigade de prévention de la délinquance juvénile de la gendarmerie du Bas-Rhin pour initier le jeune public à la citoyenneté.

Les déplacements entre les sites se sont faits en vélo à travers des chemins balisés par la route ou par les champs. Souvenirs et sensations garanties le dernier jour pour les plus téméraires qui ont escaladé une échelle de spéléologie pour entamer une descente en tyrolienne fixée à l'église.



En soirée, les jeunes sportifs ont également pu se détendre en dégustant de délicieux gâteaux réalisés par des habitants des villages de Schaffhouse Sur Zorn, Mutzenhouse et Hohfrankenheim.

Saluons également la performance de l'équipe locale de Hohfrankenheim (composée par Solène, Léa et Amandine) qui s'est brillamment classée à la dixième place du classement général.



### *Réunion d'information du 6 octobre 2015*

La Commune de Mutzenhouse et le Conseil Départemental se préoccupent du mieux-être des aînés, et souhaitent permettre aux personnes de vivre à leur domicile dans de bonnes conditions.

A l'automne 2015 vous avez été invités à une réunion publique de présentation des solutions multiples d'aménagement et d'adaptation du logement. Les dispositifs « Rénov'habitat 67 » et « Adapt'logis 67 » ont été détaillés.

Pour mieux connaître vos attentes et besoins, en partenariat avec l'Espace d'Accueil Seniors (ESPAS) du Conseil Départemental des « visites enquête » auprès des personnes âgées 70 ans et plus sont organisées.

Ainsi, deux bénévoles, viendront vous rendre visite dans les prochaines semaines, afin de recueillir auprès de vous les informations qui nous permettront de mieux connaître vos attentes et de mettre en œuvre des actions en adéquation avec les demandes des seniors.

Ils prendront rendez-vous par téléphone avant de venir vous voir.

Lors de leur visite n'hésitez pas à leur poser toutes les questions relatives à votre logement.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

**La mairie**

**03 88 91 51 72**

**Ou**

**L'Espace d'Accueil Seniors du Conseil Départemental**

**03 68 33 87 00.**



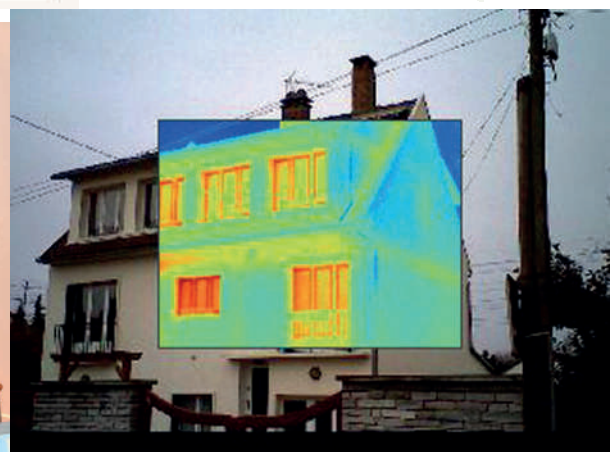
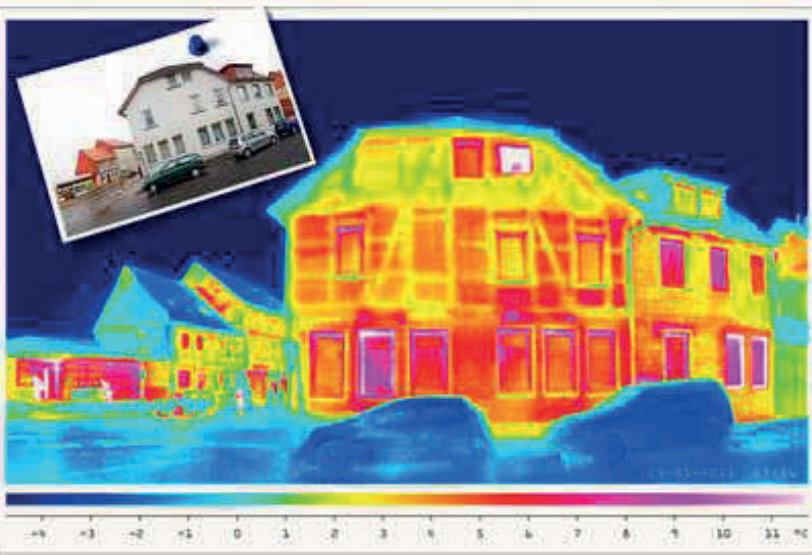
# BALADE THERMOGRAPHIQUE

## Du 7 décembre 2015

Lundi 7 décembre à 19h00 à la salle polyvalente de Mutzenhouse était prévue une balade nocturne animée par un conseiller « info Energie » de la plateforme locale de rénovation énergétique du Pays de Saverne et plateau, spécialisé dans les économies d'énergie et la thermographie. Cette balade était destinée à sensibiliser la population au problème de déperdition énergétique des habitations et des solutions possibles, les pertes d'énergie étant affichées grâce à l'utilisation d'une caméra thermique.

Une bonne vingtaine de villageois ayant répondu présent, le tour de la commune a commencé à 19h15, les logements des participants étant ciblés. Le conseiller « Info Energie », grâce à la caméra thermique, a visualisé les fuites et les faiblesses des bâtiments, interprété les images en direct et apporté un premier niveau de réponses aux problèmes d'isolation mis en évidence par le rendu caméra des pertes d'énergie.

Au retour, vers 21 h, une conférence sur le thème « du bien rénover et des aides financières » a permis d'informer les habitants de la commune afin qu'ils puissent envisager de rénover efficacement un logement. Les informations dispensées l'ont été d'une manière neutre et objective. Vers 22h30, à l'issue du débat, M. Boehrer, conseiller « Info Energie » a mis à disposition des personnes présentes une documentation et a précisé rester disponible pour approfondir la problématique évoquée.





## LA FETE DES AÎNES du 12 décembre 2015



Samedi le 7 décembre, à la salle polyvalente de Mutzenhouse, comme le veut la tradition, 65 habitants de la commune, âgés de 61 ans et plus, se sont retrouvés pour un moment festif, le banquet des aînés. Des retrouvailles qui donnent à chacun l'occasion d'échanger et de prendre des nouvelles de personnes que l'on n'a pas l'occasion de côtoyer régulièrement. A l'issue de la messe célébrée par le curé Miesch, le maire, Pascal Wicker et tous les membres du conseil municipal ont accueilli les convives qui avaient répondu positivement à l'invitation. L'après-midi s'est déroulée dans une excellente ambiance, dans une salle joliment décorée, autour d'un copieux repas, les conseillers municipaux orchestrant un service impeccable pour les convives enchantés. Entre séquence nostalgie, animation accordéon et tirage de tombola l'après midi fut bien courte. Les derniers convives, satisfaits, quittèrent les lieux vers 19h00.





# Les écoles du RPI

## voyagent dans le temps ...



Extrait de l'album écrit par tous les enfants du RPI



Chaque année, notre RPI travaille autour d'un projet fédérateur commun à toutes les classes. Ce fonctionnement est très riche aussi bien pour les enseignants que pour les élèves qui s'engagent, prennent conscience d'appartenir à une même structure et collaborent avec des camarades plus grands ou plus petits en pouvant apprécier à leurs justes valeurs les contributions de chacun, quel que soit leur âge. Durant cette année scolaire 2014/2015, nos élèves ont **voyagé dans le temps**.



Fabrication de la machine à remonter le temps

Chaque classe est partie à la découverte d'une ou plusieurs périodes historiques à travers la création



d'un album « Petit Prince du Temps » à « 5 mains », résultant d'une coopération entre les 5 classes. *Le Petit Prince avait besoin de l'aide des élèves pour trouver des ingrédients issus des différentes périodes de l'histoire pour fabriquer son élixir, afin de guérir sa planète malade... Voyageant d'époque en époque, grâce aux machines à voyager dans le temps conçues par les élèves, le Petit Prince a alors vécu de*



Fouilles archéologiques dans le jardin de M et Mme Fischer à la recherche d'une dent de dinosaure !



Fabrication d'un univers pour les dinosaures par la classe (Ps-Gs)

*sacrées aventures au sein de chaque classe, épopées écrites par les élèves dans un album collectif!*

**Voyage au temps de la préhistoire** avec les élèves de CE2 qui sont venus animer divers ateliers en maternelle : peintures rupestres, lecture d'histoire, présentation de la grotte de Lascaux.



### Fête de fin d'année...

Comme chaque année, l'exposition de fin d'année retrace l'ensemble des travaux réalisés par les élèves, sous forme d'exposition, accompagnée de chants.





### Projet Laklak...

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, cette correspondance scolaire entre la classe des Petits-Grands et un Jardin d'Enfants marocain a permis de nombreux échanges de courriers, permettant aux élèves de s'ouvrir à la différence : envoi de lettres, cartes postales, pain d'épices, dessins, peintures...

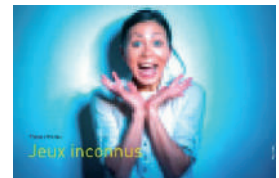


### Voyage dans le temps à travers les musées...

Sortie au musée archéologique pour les enfants de grande section sur les traces des hommes préhistoriques ...et visite du Palais des Arts décoratifs à Strasbourg pour les enfants de petite et moyenne section sur les pas du Prince Armand-Gaston de Rohan, qui y a vécu, il y a 400 ans !



### Visite de la cathédrale de Strasbourg pour les enfants de grande section et CP-CE1 avec la montée des 330 marches, admiration de la rosace, de l'horloge astronomique ...Puis les enfants ont assisté à un Ballet « Jeux Inconnus » qui leur a beaucoup plu.



### A l'assaut du Fleckenstein...

Pour clôturer cette année scolaire, les enfants des 3 écoles ont plongé au temps du Moyen Age, à la découverte du château du Fleckenstein. Les enfants de maternelle ont pu découvrir l'espace ludique Grés et Forêt du P'tit Fleck, mettant leurs sens en éveil à travers des jeux pour comprendre la nature environnante.



## Nettoyons la nature

Le 25 septembre, les élèves de l'école maternelle ont nettoyé les abords du village dans le cadre de l'action « nettoyons la nature ». Les enfants y ont trouvé des déchets notamment un grand nombre de mégots. De ce fait,

les élèves de grande section ont un message à faire passer à la planète : « Balayez les déchets, ramassez vos mégots, mettez-les dans un cendrier. Il faut jeter les déchets à la poubelle ».



## Challenge sportif

Le 9 octobre, les écoles des 3 villages se sont retrouvées pour une après-midi sportive.



Répartis en plusieurs groupes comprenant chacun des enfants de maternelle jusqu'au CM2, l'entraide entre les plus grands et les plus petits était remarquable : il y avait au programme : lancer de frisbee, lancer de balle, course de relais,



saut en hauteur, multibond, jeu du serveur.

## Goûtons la Nature !

Du 12 au 16 octobre, toute l'école maternelle a participé à la semaine du goût sur le thème «**Goûtons la Nature, de la racine au fruit** ». Les élèves ont pu goûter **lundi** des légumes racines, **mardi** des feuilles de différentes salades, **mercredi** des graines (pois chiches, lentilles...), **jeudi** des graines germées et **vendredi** « des fruits ».



## Une semaine au potager !

En parallèle, grâce aux animateurs Rose et Nicolas de l'Animation Jeunesse de la Comcom, et l'aide des parents et mamies, les enfants des écoles de Schaffhouse et Hohfrankenheim ont pu, chaque matin, se mettre derrière les fourneaux pour réaliser le goûter pour tous leurs camarades : tarte aux épinards, cake aux carottes, velouté de potiron, gaspacho de petits pois et boulettes aux lentilles corail au menu de la semaine du goût !





### Sortie forêt

Les élèves de l'école maternelle se sont rendus dans la forêt de Brumath afin de se retrouver avec la nature et d'observer les arbres. A l'issue de cette observation, ils ont créé, en petit groupe, des tableaux naturels avec des éléments ramassés dans la forêt.



### Débrouillothèque

Le 12 novembre, les moyens et les grands de la maternelle sont allés à Schaffouse, dans l'après-midi, pour découvrir la débrouillothèque, installée par les jeunes de la communauté des communes. Au travers de cette exposition, les enfants ont découvert les enjeux environnementaux concernant l'eau, les déchets et les énergies. Cette découverte s'est faite grâce à plusieurs manipulations et expérimentations scientifiques.



### Nos plantations

Des jardinières ont été installées dans la cour et les enfants ont planté des bulbes et pensées à l'automne. Et en attendant le printemps, ce petit jardin a



été agrémenté de fleurs imaginaires et mangeoires pour les oiseaux.



### L'école de demain...



Grâce au tableau interactif numérique, les enfants expérimentent de nouvelles méthodes d'apprentissage. Et très prochainement des tablettes numériques viendront compléter l'équipement, ce qui permettra de travailler en petit groupe, tout en individualisant, afin de permettre à chacun de progresser à son rythme.



Une vraie bibliothèque... qui ravit les jeunes lecteurs.

Du rangement pour l'école maternelle ! L'ancienne mairie a été transformée en un grand espace de rangement, qui permet également d'y organiser les réunions, inscriptions...



Olympiades: les enfants de Mutzenhouse, Wingersheim et Mittelhausen se sont retrouvés traditionnellement en juin, au stade de Wingersheim pour des ateliers sportifs de lancer, saut et course.

Noël... L'ensemble des classes du RPI a pu assister au spectacle de cirque « Noël en piste » le 17 décembre à Strasbourg, spectacle constituant le cadeau de Noël des enfants offert par les trois communes du RPI. Le

lendemain, les parents étaient invités l'après-midi pour un goûter de Noël qui a débuté par des chants appris par les enfants à la chorale.





# CHORALE SAINTE CECILE

Chers Amis de la Chorale,

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année qui nous l'espérons, se montrera sous les meilleurs auspices afin de permettre à chacun de s'épanouir et vivre sereinement.

Au travers des différentes célébrations qui s'échelonnent tout au long de l'année, Fête Ste Cécile, St Blaise et plus particulièrement Noël, Pâques, nous pouvons exprimer ce qu'il y a de meilleur en nous et ainsi partager un petit moment de prière et de recueillement avec tous ceux qui le souhaitent.

Votre soutien démontré lors de ces diverses manifestations, nous consolide dans notre démarche et notre engagement. Nous vous remercions sincèrement pour votre présence et votre générosité.

Je tiens également à remercier les membres de la Chorale, notre chef de chœur ainsi que les organistes pour leur dévouement et leur fidélité.

**Sonia et l'ensemble des choristes se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur, Amour, Paix pour 2016.**

La Présidente  
Evelyne FORMOSA





## MOT DE L'ASCM



Comme de coutume, l'ASCM profite du bulletin municipal pour faire la rétrospective de l'année écoulée.

L'association a organisé :

- son tournoi de pétanque et son vide grenier malgré le mauvais temps,
- s'est impliquée dans la vie sportive avec les séances hebdomadaires de gymnastique se déroulant chaque mardi avec une vingtaine de personnes, avis aux amateurs des places sont disponibles
- propose aussi les dimanches « tennis de table » durant la saison hivernale
- sollicitée fin juillet pour clôturer le raid aventure.

Cette année a été riche en manifestations et je tiens à remercier l'ensemble de la commune ainsi que les membres pour leur engagement et leur disponibilité.

Le président et le comité s'unissent à l'aube de cette année 2016 pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux, en espérant que vous allez continuer de soutenir notre association.

Le Président

D.Grauffel







# Vivre à Mutz

Nous voici déjà à l'aube d'une nouvelle année !

L'année 2015 aura permis à l'association de réaliser les activités qu'elle s'était fixée, LIVRAGOGO au printemps, puis la balade des deux châteaux et la soirée tartes flambées, la soirée crêpes à l'automne, l'assemblée générale clôturant l'année fin novembre. Au mois d'août l'association a étrenné une formule de brocante semi nocturne, cette manifestation a été un grand succès un flux important de personnes étant drainé vers Mutzenhouse.

La soirée crêpes d'octobre et la foire aux livres LIVRAGOGO n'ont connu qu'une faible fréquentation. Cette situation conduit donc l'association à organiser LIVRAGOGO qu'une fois tous les deux ans, la délocalisation de la soirée crêpes étant elle envisagée.

En 2016, l'association organisera, le lundi de Pentecôte, une sortie balade suivie d'une soirée tartes flambées; durant l'été, le 20 août, se tiendra une nouvelle brocante semi nocturne. La tenue d'une éventuelle manifestation automnale n'est pas décidée pour le moment. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2016.

L'association continue de fonctionner mais le nombre de membres actifs n'augmente pas ! Pour faire mieux et s'épanouir elle doit pouvoir disposer de moyens humains et matériels. Une fois encore, nous comptons sur la participation de nouveaux membres qui voudront bien rejoindre l'association.

**VAM, vous souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année et une nouvelle année débordante de bonheur !**

## Le Président

<http://ppatricklux.wix.com/vam270>  
Contact : [vam@mutz.fr](mailto:vam@mutz.fr) ou

-M. Patrick Lux, 03.88.89.00.05 ou [ppatricklux@aol.com](mailto:ppatricklux@aol.com)  
-M. Robert Gerber, 03.88.91.73.68 ou [gerber@mutz.fr](mailto:gerber@mutz.fr)



## LE CONSEIL DE FABRIQUE

### *A l'écoute de notre Paroisse*



Une année s'achève... Malgré les divers bouleversements qui ont eu lieu, nous vous remercions très sincèrement de votre soutien et de votre fidélité lors :

- de la fête patronale St Blaise le 8 février suivie de la vente aux enchères des offrandes,
- du repas paroissial le 8 mars (couscous royal),
- de la "collecte pour le chauffage" courant novembre.

Au cours de l'année la rénovation de la sonorisation a été entreprise :

- remplacement de l'amplificateur,
- changement des microphones,
- acquisition d'un microphone sans fil.

Ces factures acquittées par le Conseil de Fabrique transitent par la commune afin de pouvoir bénéficier de l'exonération de TVA.

Un autre "chantier" nous attend : la mise en place d'une **nouvelle communauté de paroisse** dont la **reconnaissance** aura lieu le **24 avril 2016**.

Cette nouvelle année sera-t-elle une année de changement ?

Si cela vous interroge, vous avez l'occasion de **vous informer** le vendredi **15 janvier 2016 à 20h15** au **foyer St Pierre et Paul de Hochfelden**.

Passez un Noël de Paix.

Le Conseil de Fabrique





## Don de sang et concours de dessins pour les CE2-CM1-CM2

L'EFPS a réalisé une étude nationale concernant l'utilisation des produits sanguins dans 1.650 établissements de santé pendant 24 heures et a passé au crible près de 10.800 produits sanguins (globules rouges, plaquettes, plasma).

### Receveurs de globules rouges

Cette étude révèle entre autres que :

- 80% des produits transfusés sont des globules rouges
- l'âge moyen des receveurs est de 65 ans
- les maladies du sang et les cancers demeurent les pathologies les plus consommatrices de produits sanguins puisque près de la moitié des patients transfusés est concernée
- pour plus de 3/4 des patients, la transfusion a eu lieu dans un établissement de santé du secteur public.

L'EFPS fait ainsi la démonstra-

tion de l'importance du don de sang pour sauver des vies.

On note cependant un recul continu de la consommation de globules rouges au sein des établissements de santé (-2,8% des cessions de produits sanguins labiles en 2014) mais il n'en faut pas moins rester mobilisé pour le don de sang. En effet, durant la même période on note une baisse de -1,6% des dons de sang total, de -2,3% des dons de plaquettes et, si on constate une hausse de 0,4% de la totalité des prélèvements en 2014 c'est dû à la fidélisation des donneurs de plasma + 51,5%.

Votre participation régulière au don de sang, si vous avez entre 18 et 70 ans, permettra de défendre les valeurs éthiques qui régissent la transfusion sanguine en France: **anonymat, bénévolat, volontariat, non profit**, valeurs mises en danger notamment par l'ouverture



Un concours de dessins a eu lieu à Schwindratzheim au mois de juin. Les élèves du CE2 - CM1 et CM2 ont pu s'exprimer librement sur le sujet du don de sang. Le jury, tous les donneurs de sang de la collecte du mois d'octobre 2015, a désigné les 5 premières places qui se sont vu remettre 2 places de cinéma chacune.

du marché du plasma thérapeutique à la concurrence. Le don de sang n'est pas un droit mais un acte responsable et philanthropique centré sur l'autre. Par contre, la **sécurité des produits sanguins est un droit pour les receveurs** alors que l'acte de don d'un donneur est basé sur sa générosité envers les malades. C'est de par ce droit que le législateur doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant de garantir la sécurité des produits pour les receveurs.

### Personnes en bonne santé

La peur d'une aiguille, d'une piqûre, de la démarche, de l'inconnu, ne devrait pas arrêter les personnes qui ont la chance d'être en bonne santé.

### Les chiffres

Schwindratzheim : Déc. 2014 : 47 dons - Mars 2015 : 54 dons - Août 2015 : 81 dons - Oct. 2015 : 40 dons - Mutzenhouse : Juin 2015 : 40 dons  
 Au total 14 nouveaux donneurs pour assurer la relève.  
 Malgré une super collecte au mois d'août avec 81 dons, nous avons régressé de 10 dons !  
**UN GRAND MERCI A NOS FIDÈLES DONNEURS DE SANG ET BIENVENUE AUX NOUVEAUX DONNEURS QUI VONT REJOINDRE NOS RANGS EN 2016**

don de plasma ou de plaquettes, 2 jours pour un don de moelle osseuse.

**Pour sauver une vie est-ce vraiment une perte de temps ?**

Réfléchissez-y, jeunes et moins jeunes ! Nul n'est à l'abri d'avoir un jour besoin d'un produit sanguin pour guérir.

Le comité de l'association vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous souhaite une bonne année 2016. Santé et prospérité à toutes et à tous.

Certes il faut prendre le temps de donner mais cela prend finalement quoi ? 30 minutes pour un don de sang, 1 h à 2 h pour un

Septembre 2015 : 14 km parcourus sur une partie du sentier de grande randonnée du Pays de la Zorn dans la vallée de la Zorn au départ de Hochfelden, vers Wilwisheim et retour par Scherlenheim avec visite du patrimoine local.



Ambiance toujours conviviale autour d'un bon repas concocté par les membres du comité.





## ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN

### LA DECHARGE DU ROHRBACH A HOCHFELDEN PARLONS-EN, FINISSONS-EN !

L'ASADR 67 a fait le point durant son assemblée générale qui a eu lieu : Vendredi 27 novembre 2015 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Mutzenhouse.

L'ASADR a fêté ses 10 ans d'existence et de combat pour obtenir la fermeture de la décharge du Rohrbach. Cet objectif reste sa priorité absolue et est en passe d'être atteint le 31 décembre 2016.

D'autres objectifs restent tout aussi importants et s'inscrivent dans la ligne de la COP 21 qui s'est tenue à Paris :

- ➔ Réduction et tri des déchets.
- ➔ Respect de la nature et des ressources naturelles : vivre plus sobrement ne signifie pas vivre plus pauvrement !
- ➔ Prise de conscience de notre responsabilité individuelle dans les problèmes de pollution et de réchauffement climatique.

Nous appelons chacune et chacun à la vigilance pour préserver le patrimoine que représente notre planète terre.



Aujourd'hui ...

La nature est si belle !  
Ensemble, protégeons-là !



Demain ...

## ASADR 67

Association de Sauvegarde Alsace Déchets Rohrbach

[www.alsace-dechets.fr](http://www.alsace-dechets.fr)

[asadr67@asadr67.eu](mailto:asadr67@asadr67.eu)



## EMPRISE FONCIERE DE SITA ALSACE SUR LA COMMUNE DE MUTZENHOUSE QUEL AVENIR POUR LA CARRIERE ?

### Quel avenir pour la carrière de Mutzenhouse ?

Cette question reste ouverte, car l'exploitant de la décharge du Rohrbach, SITA Alsace, n'a pas souhaité donner une réponse lors de la réunion à la Sous-préfecture de Saverne le 05 novembre dernier.

La Société SITA Alsace a acheté cette carrière à la Société STURM au début de l'année 2000. Il faut reconnaître que cet achat est forcément lié aux multiples poursuites d'exploitation de la méga-décharge du Rohrbach depuis cette date.

Que va-t-il alors advenir de cette carrière, lorsque la méga-décharge de Hochfelden sera fermée le 31 décembre 2016 ?

L'ASADR 67 est très inquiète car SITA possède plus de 20 hectares (pour l'essentiel représentés par la carrière) sur la commune de Mutzenhouse, sachant que cette société détient encore une emprise foncière importante sur la commune de Hochfelden (y compris les 22 hectares d'un seul tenant de la méga-décharge).



**PLAN de la  
Carrière  
de  
Mutzenhouse**

**d'une surface  
d'environ  
18,5 Ha d'un  
seul tenant**

## ASADR 67

Association de Sauvegarde Alsace Déchets Rohrbach

[www.alsace-dechets.fr](http://www.alsace-dechets.fr)

[asadr67@asadr67.eu](mailto:asadr67@asadr67.eu)



# RECENSEMENT

de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



**C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE**  
du 21 janvier au 20 février  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !**

PARTIES PRÉVANTES



**Insee** & votre commune

n° Impression : 135

Les agents recenseurs sont recrutés, nommés et rémunérés par la commune. Ces agents sont formés par l'INSEE. Cette formation dure deux demi-journées.

Les agents recenseurs doivent présenter certaines garanties tenant notamment au niveau de formation et à la capacité à s'organiser.

Ils sont soumis à des obligations : ils ne doivent pas exprimer leurs engagements politiques, religieux ou syndicaux. Ils doivent être, également, d'une parfaite moralité.

Par ailleurs, ils doivent respecter le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il collecte.



Le Conseil Municipal,  
**VU ...**

**VU** l'obligation de procéder à la nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur

- **DECIDE** de confier la mission de coordinateur communal à Mme SPITZER Simone.
- **DECIDE** de créer un poste à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 28 février 2016 pour l'agent recenseur Melle LEIBENGUTH Noémie

## LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM / MUTZENHOUSE

Le bilan de l'année 2015 se solde par 75 interventions à ce jour sur le secteur de Schwindratzheim / Mutzenhouse et environs.

Assistance à personne, feu d'habitation, accidents de la circulation, capture d'animaux, destruction nids de guêpes, etc.

Recyclage et formation sont au programme toute l'année.

### Devenez sapeur-pompier volontaire

Le sapeur-pompier volontaire prend librement l'engagement de se mettre au service de la population. Il exerce les mêmes activités que le sapeur-pompier professionnel. Parallèlement à son activité professionnelle ou à ses études, il contribue aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au SDIS.

#### Pour être sapeur-pompier volontaire il faut :

- Être motivé(e) et disponible.
- Avoir l'esprit d'équipe et vouloir se mettre au service des autres.
- Aimer l'action et être en bonne condition physique.
- Chercher une activité qui sort de l'ordinaire.

#### Conditions

- Avoir 16 ans au moins (avec accord du représentant légal pour les mineurs).
- Jouir de ses droits civiques (ou pour les étrangers des droits équivalents reconnus dans l'État dont ils sont ressortissants).
- Être en règle vis-à-vis du service national (pour les étrangers vis-à-vis des obligations du service national de l'État dont ils sont ressortissants)
- Ne pas faire l'objet de condamnations incompatibles avec la fonction de sapeur-pompier (ou pour les étrangers de condamnation de même nature dans l'État dont ils sont ressortissants)

#### Comment faire ?







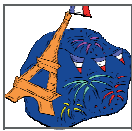





- Se rendre dans une caserne de sapeurs-pompiers et prendre contact avec le chef de centre ou le chef de section.
- Remplir un dossier de candidature.
- Passer une visite médicale d'aptitude.
- Participer à une journée d'accueil pour des épreuves physiques ainsi qu'un entretien de motivation.
- Après instruction le dossier est validé et l'engagement est effectif.

***TOUS LES SAPEURS POMPIERS VOUS SOUHAITENT  
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016***

**Le Chef de Section : Adjudant-Chef Paul DUTT**



## LE CALENDRIER DES FETES 2016

<b>JANVIER</b>  22/01 Vœux de la commune 31/01 AG ASCM	<b>FEVRIER</b>  7/02 St Blaise	<b>MARS</b>  6/03 Repas paroissial Couscous 19/03 nettoyage de Printemps.	<b>AVRIL</b> 
<b>MAI</b>  16/05 Randonnée+Tartes Flambées (VAM) 29/05 Vide grenier au cœur du village (ASCM)	<b>JUIN</b>  19/06 Tournoi de pétanque doublette	<b>JUILLET</b> 	<b>AOÛT</b>  20/08 Brocante semi-nocturne (VAM)
<b>SEPTEMBRE</b> 	<b>OCTOBRE</b>  01/10 Soirée « Harengs »(ASCM) à définir (VAM)	<b>NOVEMBRE</b>  12/11 Tartes flambées traditionnelles (ASCM) AG VAM	<b>DECEMBRE</b>  10/12 Fête des aînés

		<i>Résidant commune</i>	<i>Extérieur</i>
<b>Club -house</b>	<i>Aperitif</i>	<b>125 €</b>	<b>200 €</b>
	<i>Week-end</i>	<b>300 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Salle polyvalente</b>	<i>Apéritif</i>	<b>125 €</b>	<b>220 €</b>
	<i>Week-end</i>	<b>300 €</b>	<b>450 €</b>
	<i>Enterrement</i>	<b>80 €</b>	<b>100 €</b>
	<i>Réunion</i>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
	<i>Caution location salles</i>	<b>200 €</b>	<b>600 €</b>
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<i>Réunions</i>	<b>gratuit</b>	
<b>ASSOCIATIONS MUTZENHOUSE</b>	<i>Manifestations à but lucratif</i>	<b>100 € (frais de fonctionnement)</b>	

**Frais redevance poubelle en sus**





## REGLEMENTATION DIVAGATION DES CHIENS

Pour rappel, il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. Est considéré comme en état de divagation, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sur la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

**Article L211-22 du code rural:** Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26.

Les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

**Article L211-23 du code rural:** Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.




# RENDEZ-VOUS 2016 DE L'AIPZ

Les manifestations et dates à retenir :

- **RANDO FOLIES** 19, 20, 21 et 22 MAI  
Wilwisheim, Waltenheim, Mittelhausen et Ettendorf
- **FETE DE LA MUSIQUE INTERCOMMUNALE**  
21 JUIN Schwindratzheim
- **JEUX INTERVILLAGES** 26 JUIN  
Hohatzenheim
- **FETE DES ASSOCIATIONS** (date à définir)  
Hochfelden

D'autres manifestations seront proposées tout au long de l'année.

Pour plus d'informations :

 AIPZ : Association  
Intercommunale du Pays de la Zorn

<http://www.intervillages.org>


ENSEMBLE, animons le  
Pays de la Zorn !



Vous souhaitez rejoindre l'AIPZ, n'hésitez pas à nous  
contacter !

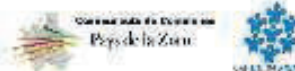
**AIPZ**

contact : [atpz@intervillages.org](mailto:atpz@intervillages.org)

 AIPZ : Association  
Intercommunale du Pays de la Zorn

<http://www.intervillages.org>

En partenariat avec :



## CCPZ

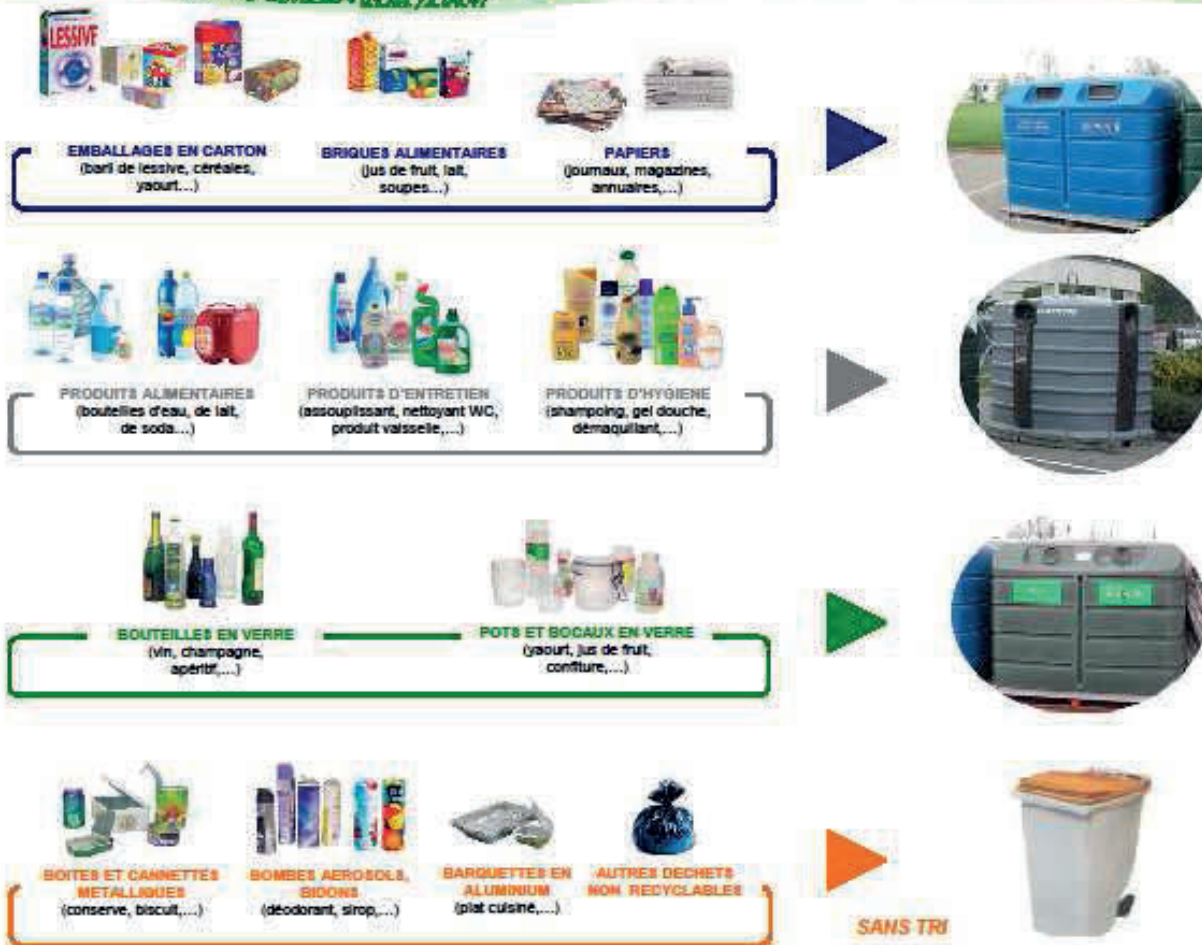
## CALENDRIER DE RATTRAPAGE 2016

JOUR FERIE	N° SEMAINE	COMMUNES CONCERNEES	FLUX	JOUR DE RATTRAPAGE
vendredi 25 mars 2016	12	Hochfelden	OM	jeudi 24 mars 2016
lundi 28 mars 2016	13	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse sur Zorn	OM	mercredi 30 mars 2016
lundi 28 mars 2016	13	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler- Scherlenheim-Melsheim-Wilwisheim	CS	samedi 26 mars 2016
lundi 16 mai 2016	20	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse sur Zorn	OM	mercredi 18 mai 2016
lundi 15 août 2016	33	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse sur Zorn	OM	mercredi 17 août 2016
lundi 15 août 2016	33	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler- Scherlenheim-Melsheim-Wilwisheim	CS	samedi 13 août 2016
mardi 1 novembre 2016	44	Issenhausen-Zoebersdorf-Geiswiler- Winckersheim-wilshausen-Scherlenheim- Melsheim-Schwindratzheim-Wilwisheim	OM	samedi 29 octobre 2016
vendredi 11 novembre 2016	45	Hochfelden	OM	jeudi 10 novembre 2016
vendredi 11 novembre 2016	45	Ringeldorf-Grassendorf-Ettendorf- Alteckendorf-Lixhausen- Mutzenhouse- Minversheim-Bossendorf	CS	samedi 12 novembre 2016
lundi 26 décembre 2016	52	Alteckendorf - Bossendorf - Ettendorf - Grassendorf - Lixhausen - Minversheim - Mutzenhouse - Ringeldorf - Schaffhouse sur Zorn	OM	mercredi 28 décembre 2016

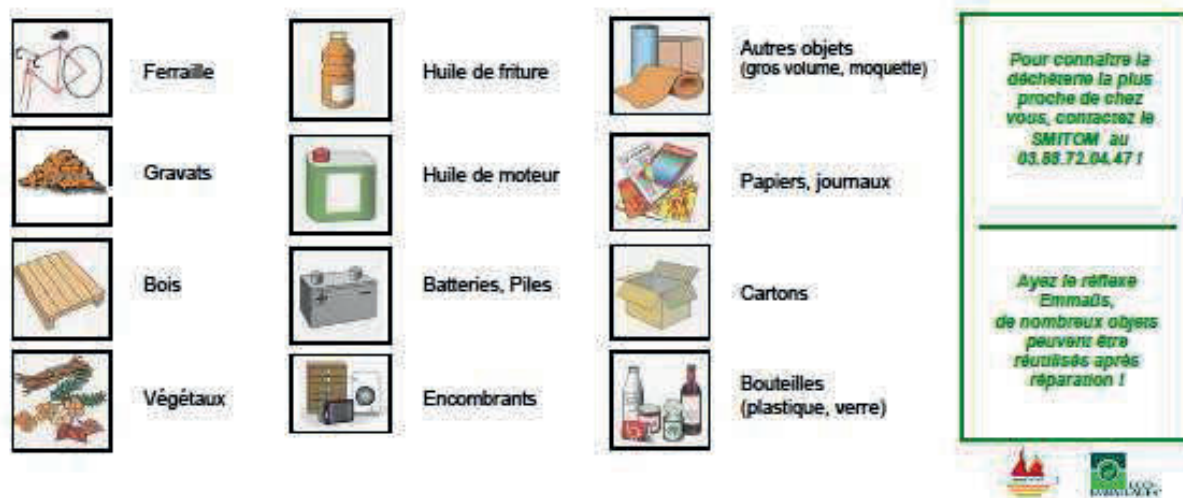


# Pour recycler, il faut trier !

SMITOM de Haguenau-Saverre - 03.88.72.04.47



# Pour les autres déchets, je vais en déchèterie !



A compter du 1 janvier 2016 seront décomptés pour l'année, 16 passages gratuits de 2 m<sup>3</sup> maximum. A compter du 17<sup>ème</sup> passage la prestation sera facturée 5,00€ .



